

## Lancement d'une demande de procédure de reconnaissance en calamités agricoles

Orages violents / Cellule de crise

**La cellule de crise mise en place le jeudi 05 juillet par la Chambre d'agriculture suite aux orages violents qui ont frappé le département dans la soirée du mercredi 04 juillet, a illustré la violence des épisodes qui ont occasionné de nombreux dégâts en agriculture.**

Cette cellule de crise dont l'objectif est de recenser et d'évaluer l'ensemble des dégâts ainsi que d'apporter une aide dans les cas les plus difficiles, a enregistré une vingtaine d'appels dans la journée du jeudi 05 juillet mais l'absence d'électricité et par conséquent le non rétablissement des réseaux a empêché une partie des signalements de se faire.

Les appels se sont accentués dans la matinée de ce vendredi 06 juillet, corrélant ainsi le retour progressif de l'électricité sur les exploitations. La Chambre d'agriculture via cette cellule de crise a accompagné les exploitants dans le besoin et a recensé l'ensemble des dégradations ou détériorations signalées.

Avec les données collectées, la Chambre d'agriculture est en mesure de confirmer que les dégâts ont été subis en majeure partie sur les productions végétales : bâches et serres emportées ou endommagées en fraisculture et en maraîchage ; céréales, colza et blés prêts à récolter dégradés ; cultures de maïs et tournesols couchées voire arrachées ; en viticulture la grêle et le vent ont endommagé certains vignobles et en arboriculture les dégâts sont considérables sur les pruniers, châtaigniers et noyers. Nous évaluons entre 6000 à 7000 noyers arrachés ce qui représente un coût de replantation d'environ 300 000 euros et une perte de production induite de 2 millions d'euros.

Du côté de l'élevage, la production avicole est la filière qui a le plus souffert de ces intempéries par l'absence d'électricité occasionnant une mortalité dans certains couvoirs. De nombreuses clôtures ont été arrachées ou endommagées.

La profession agricole va donc lancer une procédure de reconnaissance au titre de calamités agricoles pour les pertes de fonds.



Cellule de crise

NUMERO D'APPEL

**05 53 45 19 00**

● **Contact Presse** ●

Amandine LEGROS

05 53 45 19 04 / 06 33 70 02 17

amandine.legros@

dordogne.chambagri.fr

[www.dordogne.chambre-agriculture.fr](http://www.dordogne.chambre-agriculture.fr)



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DORDOGNE